

Conseil municipal du 26 octobre 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 24

Présents : Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini (est sorti et n'a pas pris part au vote de la délibération n°2023-116) - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Martinod - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Amélie Viallet (arrivée pour la délibération n°2023-110)

Excusés : Georges Bouty (pouvoir à André Pellicier) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Amélie Viallet)

Absents : Franck Chenal - Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé - Pascal Valentin

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 20 octobre 2023

Date de publication : 02 novembre 2023

Délibération n°2023-108 Approbation du procès-verbal du précédent Conseil municipal

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023.

I. Administration générale

Délibération n°2023-109 Convention de partenariat avec les Versants d'Aime pour la vidéo protection du gymnase des Frasses et du stade la Maladière

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention passée avec la Communauté de communes des Versants d'Aime.

Délibération n°2023-110 Avis du Conseil municipal sur les ouvertures dominicales des commerces de détail alimentaire

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2023 pour les commerces de détail alimentaire de la commune les dimanche 24 et 31 décembre 2023.

Délibération n°2023-111 Motion de soutien à la candidature commune des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030

Le Conseil municipal approuve la motion de soutien à la candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 par 23 votes pour, 1 abstention (André Pellicier).

II. Finances

Délibération n°2023-I 12 Subvention à l'Etoile sportive du Cormet pour l'organisation de la course individuelle et sprint des championnats de France de ski alpinisme FFME 2024 U16 et U23

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présentes, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 5000 € à l'Etoile sportive du Cormet.

Délibération n°2023-I 13 Subvention exceptionnelle à l'ASC Macot la Plagne dans le cadre d'interventions dans les écoles de la commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présentes, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association Sportive Cycliste Macot la Plagne.

Délibération n°2023-I 14 Décision Modificative n°3 au Budget principal

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la Décision Modificative n°3 au budget principal de la commune.

I. Urbanisme et affaires foncières

Délibération n°2023-I 15 Secteur Chaudannes – décision vente de lots – parcelles cadastrées section L N° 1461p, 1072p, 1460p

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De vendre les lots présentés aux prix ci-dessous :
 - Lot 1 : 90 000 € ;
 - Lot 2 : 105 000 € ;
 - Lot 3 : 120 000 € ;
 - Lot 4 : 130 000 € ;
- De préciser que les modalités de publicité sont les suivantes :
 - Information aux personnes ayant fait acte de candidature ;
 - Affichage, site internet, application de la ville ;
- D'indiquer que le choix des candidats sera effectué après la production d'un croquis de principe établi par un architecte ou maître d'œuvre permettant d'apprécier l'implantation du projet, compte tenu de la topographie des lieux, sur avis de l'architecte conseil et proposition de la commission d'urbanisme.

Délibération n°2023-I 16 Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune déléguée d'Aime – évaluation environnementale

Après délibération, le Conseil municipal décide par 20 votes pour et 3 abstentions (Azélie Chenu, Jacques Duc, Robert Traissard) de poursuivre la procédure de modification simplifiée n° 1 du PLU et de mettre le dossier à la disposition du public sans évaluation environnementale préalable.

Délibération n°2023-I 17 Modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune déléguée d'Aime – définition des modalités de mise à disposition du dossier

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, par 21 votes pour et 3 abstentions (Azélie Chenu, Jacques Duc, Robert Traissard) :

- Décide de mettre le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme à disposition du public en Mairie aux jours et horaires d'ouverture pour une durée d'un mois ;
- Approuve les conditions de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 1 au public selon les modalités suivantes :
 - Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sera publié au moins huit jours avant le début de la mise à disposition au public en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en Mairie, dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;
 - Un registre permettant de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme sera ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels à savoir les lundi mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 15 h à 17 h 30, le mardi et le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le public pourra également formuler ses observations par courrier à adresser à la Mairie d'Aime – 1112 avenue de Tarentaise – 73210 AIME. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville (<https://www.ville-aime.fr/urbanisme/docs-a-dispo-du-public/>) et le public pourra transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse miseadispo@mairie-aime.fr.